

DIRECTION OPERATIONNELLE – BEJAIA

Sous Direction Technique

Département Réseaux D'Accès

Réf : DOT/SDT/DRA/ /2021

Visa C/R- Accès	Visa C/Dep	Visa S/DT
		

A

Mr le : Gérant de l'entreprise
EURL NUMEDIA DJELLAB LAID

Objet : Mise en demeure.

L'an deux mille Vingt et un le 11/07/2021, je vous ai confié les travaux de canalisation « lot N°11 : création canalisation village Tissa Cne Tizi Semaoune », conformément à l'ordre de service référencié N°155/21 DU 28/06/2021 et suite à la visite du chantier effectuée en date du 29/07/2021 par les représentants de la Direction Opérationnelle de DO Béjaia et les représentants du CMP Sidi Aich ; ils ont constatés que l'entreprise réalisatrice est absente sur le chantier et les travaux confiés à cette dernière ne sont pas encore entamés, alors que le délai contractuel est pratiquement écoulé.

A cet effet, par la présente, je vous met en demeure de renforcer le chantier et d'achever les travaux dans un délai qui ne dépassant pas les 08 jours.

A défaut de ce délai, je me verrai contraint d'agir conformément à la réglementation en vigueur.



Accusé de réception

Date-----

Le représentant de l'entreprise (cachet et signature)

Fait à Bejaia le : 01/08/2021

La Directrice



Directeur Opérationnel de Béjaia P/I

Signé: AIT DAHMANE Nabli